



Déchetteries

Quels déchets peut-on déposer à la déchèterie lorsqu'ils sont bien triés?

- Gravats/inertes (brique, béton, ...),
- Cartons,
- Bois,
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petit et gros électroménager),
- Non recyclables (encombrants type canapé, ...),
- Déchets verts,
- Métaux (cuisinière, vélo, tondeuse, ...),
- Déchets toxiques : piles, batteries, huile de vidange, pots de peinture, solvants, néons,

....

mais aussi : huile de friture, radiographies et cartouches d'impression (bénéfiques pour Emmaüs), ...

Sous quelles conditions peut-on déposer?

- dépôt gratuit ouvert aux habitants du territoire intercommunale,
- véhicules acceptés dont le PTAC < 3.5 tonnes,
- apports limités à 3m³/semaine,

également : les déchets doivent être triés au préalable et déposés dans les bennes qui leur sont exclusivement réservées, sous couvert du gardien qui vous accueille et vous oriente.

SEURRE	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Été (01/04 au 31/10)	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	9h30 – 12h 14h – 18h	9h30 – 12h 14h – 18h
Hiver (01/11 au 31/03)	14h – 17h	14h – 17h	14h – 17h	14h – 17h	9h30 – 12h 14h – 17h

ST USAGE	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Été (01/04 au 31/10)	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	9h15 – 12h 14h – 18h	9h15 – 12h 14h – 18h
Hiver (01/11 au 31/03)	14h – 17h30	14h – 17h30		14h – 17h30	9h15 – 12h 14h – 17h30